

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 4 Avril 2023

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 81

Pouvoirs : 11

Membres votants : 92

Date de la convocation : 28/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi quatre avril à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Caroline BEAUMONT, Valéry BEURIOT, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Françoise CANU, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Camille DAEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Edmond DESHAYES, Christian DESLANDE, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Martine DUTOIR (Suppléant de Roger BONNEVILLE), Gérard FAUCHE, Sara FERAUD, Pascal FINET, Bernard FORCHER, Claude GEORGES, Martine GOETHEYN, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Valérie GUYOMARD (Suppléant de Joël DESCAMPS), Patrick HAUTECHAUD, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Gérard LELOUP, Gérard LEMERCIER, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLOIS, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Philippe MATHIERE, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Marion POULAIN, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Claude SPOHR, Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER, André VAN DEN DRIESSE, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Philippe WATEAU.

Etaient absents/excusés : Jean-Michel ADELIN, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Jean-Claude DANIEL, Charles-Edouard DE BROGLIE, Franck GIFFARD, Jean-Marie GOSSE, Sonia GUEDON, Jocelyne HEURTAUX, Eric JEHANNE, Marie-Françoise LECLERC, Camille Brigitte PANNIER, Jean PLENECASSAGNE, Bruno PRIVE, Denis SZALKOWSKI, Josiane VARAISE, Guillaume WIENER.

Pouvoirs : Michel AUGER Donne procuration à Yves RUEL, Christian BAISSSE Donne procuration à André VAN DEN DRIESSE, Anne BARTHOW Donne procuration à Nicolas GRAVELLE, Sabrina BECHET Donne procuration à Sara FERAUD, Laure BONMARTEL Donne procuration à Gérard LEMERCIER, Sandrine BOZEC Donne procuration à Ulrich SCHLUMBERGER, Jean-Pierre DELAPORTE Donne procuration à André ANTHIERENS, Patrick LHOMME Donne procuration à Jean-Louis GROULT, Sébastien ROEHM Donne procuration à Patrick HAUTECHAUD, Nicolas SEYS Donne procuration à Myriam DUTEIL, Jean-Baptiste VOISIN Donne procuration à Frédéric SCRIBOT.

Délibération n° 43/2023 : Vote du Budget Primitif 2023 — Budget (29918) Assainissement Collectif HT - M49.

Les EPCI appliquent les règles budgétaires et comptables des communes par renvoi des articles L. 5211-36 et R.5211-13 aux dispositions du livre III de la deuxième partie du CGCT, c'est-à-dire aux articles L. 2311-1 à L. 2343-2 et R.2311-1 à D.2343-10 qui constituent les textes applicables aux finances communales.

Les comptes administratifs 2022 ne pouvant être adoptés préalablement au vote du budget, il a été proposé et décidé la reprise anticipée des résultats sur le budget primitif de l'exercice 2023.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur le Budget, tel que présenté dans le document annexé Budget Primitif 2023 du budget annexe de l'assainissement collectif HT.

L'année 2023 va être marquée par la passation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion de toutes les infrastructures d'assainissement collectif – contrat effectif au 1^{er} juillet 2023.

Ce mode de gestion généralisé va avoir pour conséquence la suppression du budget AC non assujetti à la TVA en milieu d'exercice budgétaire (Brionne/Calleville, Harcourt, Le Bec Hellouin, La Neuville du Bosc, Menneval, Nassandres sur Risle, Beaumesnil – Mesnil-en-ouche, Broglie, Grand-Camp, Montreuil l'Argillé, Grosley sur Risle).

Au regard de cette obligation, il est proposé entre autre que le budget AC HT supporte et perçoive à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- La totalité des investissements hors renouvellement des équipements électromécaniques hors service de la régie, et les restes à réaliser en dépenses
- Les salaires et les frais de fonctionnement de l'unité (entretien véhicules, carburant, les frais de refacturation,...)
- La totalité des redevances assainissement collectif.

Les dépenses d'exploitation représentent 3 045 016 € dont les dépenses réelles d'exploitation sont de 1 809 963 € réparties ainsi :

Le chapitre 011 s'élève à 1 273 900 € dont 590 000 € sur la réalisation d'études (RSDE – diagnostic amont et plan d'actions pour la réduction des micropolluants sur le système d'assainissement de Bernay-Menneval, schéma directeur d'assainissement 1^{ère} tranche, RSDE – campagne initiale 2023 sur le système d'assainissement de Bernay/Menneval), 250 000 € Prise en compte rattrapage gestion des boues COVID, 140 000 € de refacturation des services supports et charges de gestion centralisées, 40 000 € d'entretien et réparations autres biens immobiliers, 80 000 € destiné à l'éco-pâturage sur les différents sites et 40 000 € pour l'entretien des espaces verts et élagages, Les autres dépenses concernant le fonctionnement du service et des frais divers (honoraires, fournitures équipement....)

Le chapitre 012 s'élève à 442 953 € (8 agents assainissement collectif + 5 agents mutualisés avec le SPANC et les frais de direction).

Le chapitre 014 pour 4 000 € pour le reversement de la redevance pour modernisation

Le chapitre 65 lequel affiche 30 000 € dont 20 000 € pour les admissions en non valeurs et 10 000 € pour divers frais de gestion

Le chapitre 66 correspond aux intérêts de la dette pour 9110 €

Les Opérations d'ordre s'élèvent à 1 235 053 €

En recettes de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement anticipé s'élève à 1 225 016,32 €.

Le chapitre 70 s'élève à 1 275 000 €. Il tient compte des prévisions de frais de branchement liés aux travaux de suppression des rejets directs en rivière à Serquigny et Fontaine l'Abbé, et à la facturation de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) de plusieurs projets (ex : collège de Broglie, lotissements, ...).

Le chapitre 74 se monte à 60 000 € pour la prime d'épuration, qui est en diminution conformément au 11ème programme de l'AESN

Le chapitre 76 s'élève à 379 000 €. Ce montant correspond aux aides escomptées de l'Agence de l'eau seine Normandie et du Département concernant les études RSDE diagnostic amont, schéma directeur 1^{ère} tranche, campagne initiale.

Les opérations d'ordre en recettes d'exploitation s'élèvent à 100 000 €

La section d'exploitation affiche un **autofinancement prévisionnel** dégagé au profit de la section d'investissement de **1 135 053.32 €**.

Les dépenses d'investissement représentent **7 473 663 €** dont un **solde d'exécution reporté** de **992 135.49 €** et des **nouvelles inscriptions** de **5 173 650 €** et **1 307 878.3 € de reste à réaliser** de 2022. Les nouvelles inscriptions se décomposent :

Le chapitre 21 s'élève à 1 410 150 € dont 800 150 € de travaux de réhabilitation des postes de refoulement de Bernay, de travaux d'aménagement de la station d'épuration de Saint Louis Sucre, ... 600 000 € de travaux d'extensions de réseau, de dévoiement du réseau à Montreuil, et de création de branchement, 10 000 € de matériel informatique et 63 979 € de RAR.

Le chapitre 23 s'élève à 4 399 846,90 € dont 2 655 826.6 € dédiés aux travaux de reconstruction de la station d'épuration de Broglie et d'études de conception (AMO, MOE et premières études) relatives à la construction de la station de Nassandres, et 1 699 846,90 € dont 879 846 € de restes à réaliser et 820 000 € pour les maîtrises d'œuvre et études relatives aux travaux de réhabilitation du réseau à Beaumont le Roger, à Nassandres sur Risle, la 2^{ème} tranche à Bernay, et la rue Gombert à Bernay.

En dépenses d'investissement les opérations d'ordre s'élèvent à 100 000 €

Concernant le recettes d'investissement qui s'élèvent à 7 473 663.79 € nous notons :

Le chapitre 13 pour 3 564 364,50 € qui se compose de subventions de l'Agence de l'eau, du Département et d'autres Etablissements publics

L'affectation du résultat au compte 1068 pour 41 277.29 € et une prévision d'emprunt à hauteur de 2 191 795 €

Quant aux opérations d'ordre en recettes d'investissement le montant est de 1 235 053

Il est précisé que le vote est proposé par chapitre, sans vote par opération.

Le projet du budget est présenté en équilibre comme suit :

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF HT - BP - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1
EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 045 016,321 820 000,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,000,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)(si excédent)
	0,00	1 225 016,32
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	3 045 016,323 045 016,32
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	5 173 650,005 214 927,29
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 307 878,302 258 736,50
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)(si solde positif)
	992 135,49	0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	7 473 663,797 473 663,79
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	10 518 680,1110 518 680,11

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2312-1 et suivants et l'article L. 1612-3 et les articles L. 5211-36 et R.5211-13 .

Vu les avis des commissions compétentes,

Sur proposition du bureau communautaire ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- ✓ **ADOpte** le budget Primitif (29918) Assainissement Collectif HT - M49 de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'exercice 2023 tel que présenté dans le document « Budget (29918) Assainissement Collectif HT - M49 - Année 2023 »

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur						
Présents	Pouvoirs	Votants - Abstentions		Suffrages exprimés	Contre	Pour
81	11	92	0	92	0	92
Accusé certifié exécutoire						
Réception par le préfet : 11/04/2023						
Affichage : 11/04/2023						

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations.